



DEL- 2024 - 071

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 13

OBJET :

CONVENTION AVEC
LA SPA

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le jeudi 14 novembre
Le Conseil Municipal de LA REGRIPIERE 44330
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 20 H
A la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal EVIN, Maire
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2024

PRÉSENTS : M EVIN P., Mme DURAND A., M GAULTIER J-L,
Mme PETITEAU M-E, M BOUCHEREAU F., Mme BARON A, M
BAUDRY M., M CARETTE C., Mme JOLIVET C., M
SOURISSEAU B., M DUGUÉ V., Mme PASQUEREAU C.,

EXCUSÉS : M AMOSSÉ M., Mme CLÉRO V., Mme FONTENEAU
C., Mme HÉRBRETEAU M-A, Mme LAMBERT B., M CAILLER R.,

POUVOIRS :

Mme FONTENEAU C. a donné pouvoir à Mme BARON A.
M CAILLER R. a donné pouvoir à M EVIN P

SECRETARE : M GAULTIER J-L

La Société Protectrice des Animaux sise à Carquefou, a pour objet de permettre à la mairie de pouvoir placer les chiens et exceptionnellement les chats trouvés errants ou en état de divagation sur notre territoire.

Il est donc proposé de conclure une convention entre la Commune et la SPA, pour la mise en fourrière des animaux errants.
Une somme forfaitaire de 400 € versée au premier trimestre.

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2027.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** la conclusion de la dite-convention
- **autorise** Monsieur le Maire à la signer.

ACCUSE DE RECEPTION
PREFECTURE VIA FAST

Le 18 NOV. 2024

Certifié exécutoire par le Maire
Publié ou notifié le : 19 NOV. 2024

Pour extrait conforme au Registre
Fait aux jour, mois et an ci-dessus,

Le Maire,
Pascal EVIN

